

## LE « MYTHE » DE L'ISF

L'Impôt Sur la Fortune est considéré en France comme un « totem ». La gauche réclame son rétablissement au nom de la lutte contre les inégalités. La droite met en avant la nocivité économique de ce prélèvement. Qu'en est-il exactement ?

Notons d'abord que la France est le seul pays industrialisé important à envisager le retour de l'ISF. Tous les autres pays l'ont aboli les uns après les autres, tout au moins pour ceux qui l'avait établi. Doit-on penser que nous sommes les seuls à avoir raison, face au reste du monde ? Quelle arrogance ! Si nos partenaires et concurrents l'ont éliminé, c'est qu'ils ont bien perçu les multiples inconvénients de cet impôt.

Le plus important d'entre eux réside dans la chute de compétitivité que l'ISF entraînerait pour la France. D'une part, pour les investisseurs potentiels français, l'ISF entraîne un coût supplémentaire qui explique le choix de l'exil fiscal par de nombreux Français appartenant aux classes supérieures. Le manque à gagner pour notre pays concerne d'abord les « stocks », c'est-à-dire les actifs financiers qui quittent la France (les statistiques les plus conservatrices évaluent ces montants à environ 60 milliards d'euros sur les 10 dernières années), puis ensuite les « flux », soit le manque à gagner fiscal (impôt sur le revenu, taxes foncières, TVA) entraîné par la délocalisation fiscale de ces investisseurs ; celui-ci s'élèverait à 40 milliards par an. On peut également y rajouter la perte de « matière grise » déclenchée par le départ de ces Français, qui ne sont pas tous des retraités.

D'autre part, l'image donnée par une France qui rétablirait l'ISF serait catastrophique auprès des investisseurs étrangers. Entre plusieurs choix d'implantations, notre pays serait certainement défavorisé. Certes le montant des nouveaux investissements étrangers en France reste à un niveau élevé, mais les désinvestissements tendent à augmenter ; en outre les non-résidents préfèrent procéder à des acquisitions suivies de plans sociaux (donc entraînant une hausse du chômage) qu'à des créations de nouvelles entreprises (susceptibles de favoriser l'emploi).

Autre reproche formulé contre l'ISF : il s'agit d'un impôt qui frappe « les stocks » et non « les flux ». Ceux-ci ont déjà supporté l'impôt lors de leur constitution à partir de sommes épargnées au moment de la perception d'un revenu (et donc imposé à l'I.R.) ou lors de leur transmission (impact de l'impôt sur les successions ou sur les donations). Il s'agit donc bien d'une double taxation. De plus, comme l'Impôt Sur la Fortune s'exerce sur une valeur « latente », il peut se traduire par des rendements négatifs du capital, en cas de stagnation ou de baisse des cours, entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre de l'année concernée. Ce qui ne peut que décourager les investisseurs potentiels. Sachant que le rendement du capital moyen des entreprises cotées à Paris est inférieur à 5 % en moyenne, avec des années défavorables où il dépasse à peine 2 % et que la tranche supérieure de l'ISF est de 1,5 %, on réalise facilement pourquoi le nombre d'investisseurs « particuliers » a chuté depuis 10 ans (la part des actionnaires individuels ne dépasse pas 5 % en moyenne des sociétés du CAC 40). Or ces investisseurs sont en principe les plus fidèles, contrairement aux institutionnels.

L'autre avantage d'une suppression de l'ISF, c'est de permettre « le ruissellement » des capitaux ainsi épargnés. Au lieu de verser l'impôt à l'Etat, les Français fortunés vont investir dans l'économie française. Les disciples de PIKETTY affirment que statistiquement le « ruissellement » n'est pas prouvé. Bien sûr, puisqu'il est impossible par définition de comparer les résultats économiques de la France avec un ISF existant avec ceux réalisés sans ISF, pendant une même période (de façon à neutraliser les effets de la conjoncture) ! Par contre, on peut constater que sur la période 2010-2017, pendant laquelle l'ISF était prélevé, les financements en capitaux propres ont diminué, les introductions en Bourse se sont ralenties et l'endettement des entreprises a augmenté : c'est un constat vraiment alarmant.

Enfin, dernière critique à l'égard de l'ISF : son très faible rendement : 5 milliards d'euros, soit à-peu-près le coût de sa collecte ! Tout ça pour ça, comme dit la chanson.

Reste le côté symbolique. L'ISF permettrait de rétablir la justice fiscale ! C'est oublier un peu vite que les « classes supérieures » subissent déjà un matraquage fiscal particulièrement sévère depuis 2012 (quinquennat de François Hollande) un I.R. (impôt sur le revenu) payé seulement par 40 % des assujettis, avec une tranche maximale proche des 50 % ; une « flat tax » de 30 % sur la plupart des revenus financiers ; une taxe d'habitation réservée au 20 % les plus fortunés ; une taxe foncière en hausse sensible pour les propriétaires, etc... La France est quand même la championne mondiale des prélèvements (46 % du PIB) et de la redistribution (les dépenses de l'Etat dépassent les 57 % du PIB).

Ce qui est affligeant, c'est le manque de pédagogie autour de ce sujet. D'autant plus que l'ISF n'a pas été réellement supprimé, mais transformé en IFI (Impôt sur la Fortune Immobilière). Il aurait été d'ailleurs plus judicieux de garder le terme d'ISF pour ce « nouvel » impôt (qui est en fait un « ancien » dans de nouveaux habits).

Le pouvoir a fait de grosses erreurs de communication autour de la fiscalité (suppression de la Taxe d'habitation dont personne ne lui en sait gré, pour la remplacer par une hausse de la CSG pour les retraités et une augmentation de la taxe carbone). Si le gouvernement s'est enfermé dans sa tour d'ivoire au lieu d'expliquer ses choix, il n'en reste pas moins que notre économie a besoin de ses concitoyens les plus fortunés, qui sont prêts à prendre des risques financiers (de perte en capital) que l'on ne peut pas exiger des classes défavorisées. La fièvre « égalitariste » qui parcourt notre pays est donc très dangereuse. Sans vouloir rentrer dans la caricature, on peut se référer à l'exemple de la Chine : sous Mao et sa « révolution culturelle » qui consistait à éliminer les élites, le pays a stagné, puis régressé ; sous Deng Xiaoping, elle a connu un essor extraordinaire, car il a su redonner de la confiance aux milieux économiques et financiers. Une leçon à méditer !

Bernard Marois